

N/Réf: OFP/DAL/S.MAR./N° 2024/19

Casablanca, le 09 SEPT 2019

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIETE**

.....

Objet : Concours Architectural n° 83/2019, relatif aux études architecturales et la conduite des travaux du projet de construction de la Cité des Métiers et des Compétences à Agadir.

Monsieur,

Suite à la demande de précisions par un concurrent, concernant le Concours Architectural n°83/2019 cité en objet, nous avons l'honneur de vous communiquer les précisions fournies, à savoir :

**Question 1 :**

Dans le programme il y a une contradiction de dimensionnement :

dans la page 17, tableau 2- locaux pédagogiques paragraphe III-3/, la hauteur de Atelier Menuiserie aluminium et PVC est de 3m.

dans la page 28, paragraphe IV-3/ POLE BTP alinéa 2.Blocs ateliers et laboratoire les dimensions de porte sont de 4mx4m.

Laquelle prendre en compte ?

**Réponse 1 :**

D'une manière générale la porte des ateliers est de 4mx4m.

Toutefois pour les ateliers dont :

- la hauteur est inférieure à 5 m, les dimensions de la porte coulissante sont :
  - Largeur =4m
  - Hauteur est en fonction de la hauteur de l'atelier
- La hauteur n'est pas précisée dans le programme, il est recommandé de prévoir une hauteur de 5 m, dans ce cas les dimensions de la porte coulissante sont 4x4m.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleures salutations.

Directeur du Patrimoine

Mohamed SANSSITE